



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024.21

DECISION N° N 2024-21 DU 23 SEPTEMBRE 2024 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2023.07 du président de l'Etablissement français du sang en date du 26 juin 2023 portant nomination de Monsieur Fabien LASSURGUERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2024, aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine exercées par Monsieur Fabien LASSURGUERE.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 23 septembre 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang